

Décision des Fondateurs portant acceptation de la démission de LiveYTfrags_og

LES FONDATEURS DU SERVEUR,

Vu l'article 1-2 du RIOR,

Vu l'article 4 du <u>règlement</u> portant création du rôle de fondateur, Considérant que LiveYTfrags_og a remis sa démission par écrit et publiquement sur le serveur Discord dans le salon dédié aux informations à la date du 4 mai 2023,

Considérant que, par la présente décision, un des deux postes d'administrateur principal se retrouve vacant,

DÉCIDENT:

ARTICLE 1

La démission de LiveYTfrags_og est acceptée

ARTICLE 2

Les fondateurs du serveur exercent les fonctions d'administrateur principal jusqu'à la nomination d'un prochain administrateur principal.

ARTICLE 3

Cette décision sera publiée au recueil des documents à portée réglementaire et sur le serveur Discord.

Fait le 4 mai 2023.

AIGLEATTARDE & LUMAHELL